



Rapport d'Orientations Budgétaires

2022

Rappel règlementaire

- L'examen du budget doit être précédé d'une phase préalable constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les **orientations budgétaires** (articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L. 4311-1 du CGCT).
- Ce débat doit intervenir **dans un délai de deux mois** précédant le vote du budget pour les communes.
- Même s'il ne doit emporter **aucune décision à ce stade de** la procédure budgétaire, **ce débat constitue une formalité substantielle** destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir au cours de la phase préparatoire du budget.

Rappel réglementaire

- Ce débat permet à l'assemblée délibérante :
 - de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
 - d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la Collectivité.
- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) propose les orientations de la Collectivité en termes de services rendus, d'investissement, de fiscalité et d'endettement
- La loi a rendu **obligatoire le vote** du DOB (en faisant apparaître la répartition des voix), sur la base d'un **rapport d'orientations budgétaires** (ROB), ce qui a pour effet de constater aussi l'existence du rapport.

CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

Le contexte économique national

Principaux éléments de cadrage économique (données PLF 2022) :

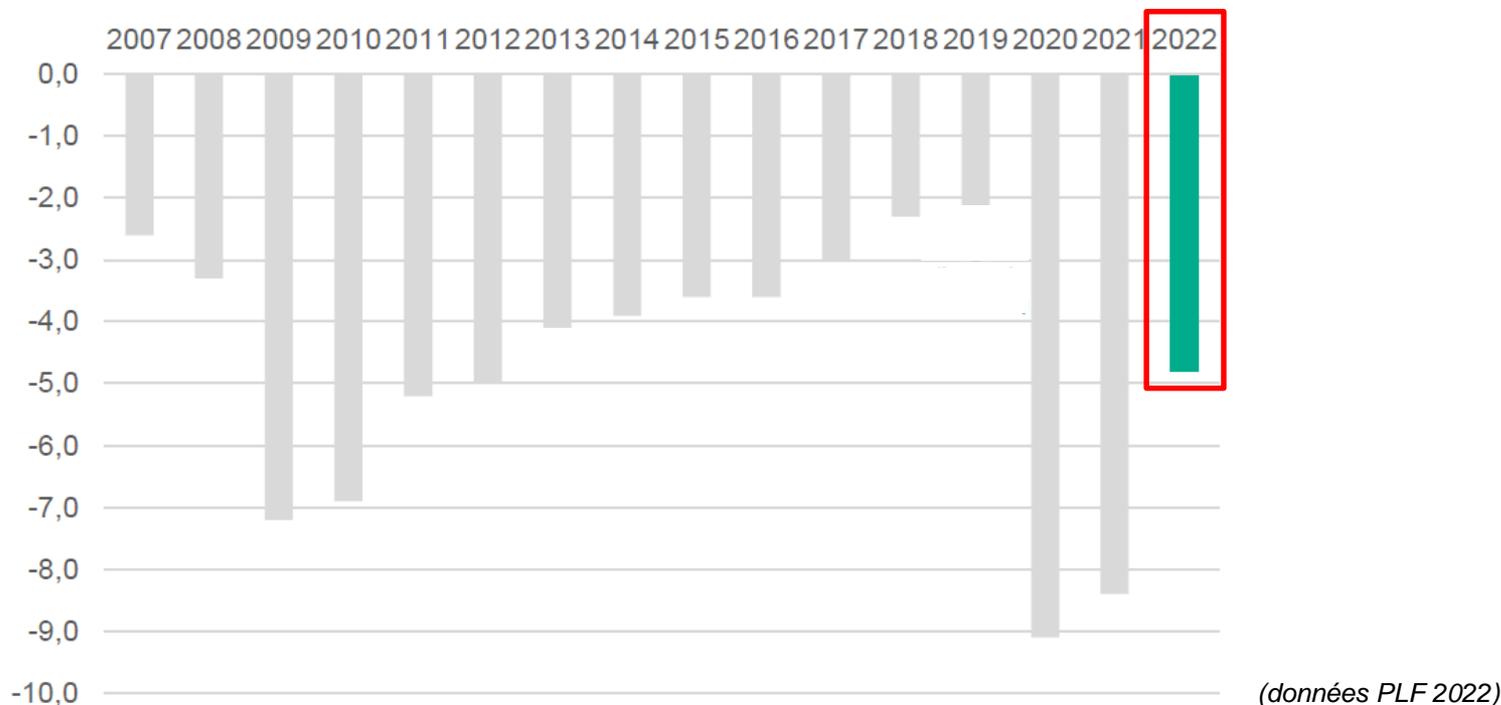
Prévision de croissance du **PIB** : une évolution prévue autour de **4 % en 2022**, après une année 2021 en rebond, avec une croissance située aux alentours de 6 %.

Croissance du PIB : comparaison des prévisions

	2021	2022	2022/2019	date de prévision
Projet de loi de finances	6,0	4,0	1,5	9/2021
<i>Consensus Forecasts</i>	6,1	3,8	1,3	17/9/2021
Banque de France	6,3	3,7	1,4	13/9/2021
Insee	6¼	/	/	7/9/2021
FMI	5,8	4,2	1,4	27/7/2021
Commission européenne	6,0	4,2	1,6	7/7/2021

Le contexte économique national

Evolution du solde public (en % de PIB)



Après une dynamique en 2020 et 2021, principalement portée par les mesures de soutien, le taux de croissance des **dépenses publiques** évoluerait vers une **baisse de -3,5% en 2022**, permettant d'enclencher la normalisation progressive de la trajectoire des dépenses publiques (déficit public prévu de 4,8 % en 2022).

Le contexte économique national

Dette publique

En % de PIB	2018	2019	2020	2021	2022
Dette publique	97,8	97,5	115	115,6	114

(données PLF 2022)

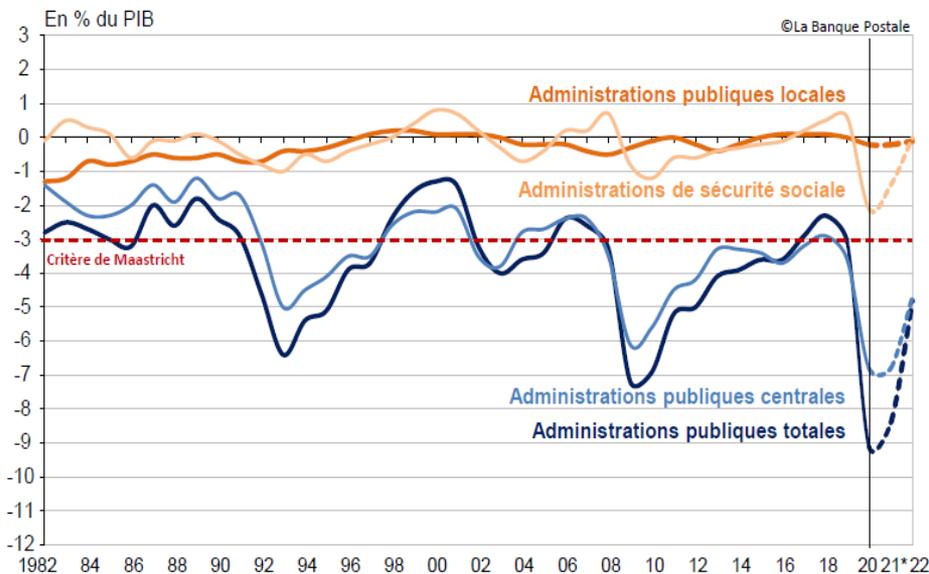
En 2020 et en 2021, la mobilisation sans précédent des finances publiques en réponse à la crise a engendré une hausse exceptionnelle de l'endettement public, pour un montant estimé à 230 Md€ pour les années 2020 et 2021, dont 165 Md€ pour l'État et 65 Md€ pour la sécurité sociale.

Sous l'effet de la réduction du déficit public et de la poursuite du rebond du produit intérieur brut en 2022, la dette devrait refluer en 2022, avec un ratio autour de 114 pts de PIB, après une progression très forte en 2020 à 115,0 points de PIB (+17,5 points par rapport à 2019) et une quasi stabilisation en 2021 (115,6 points).

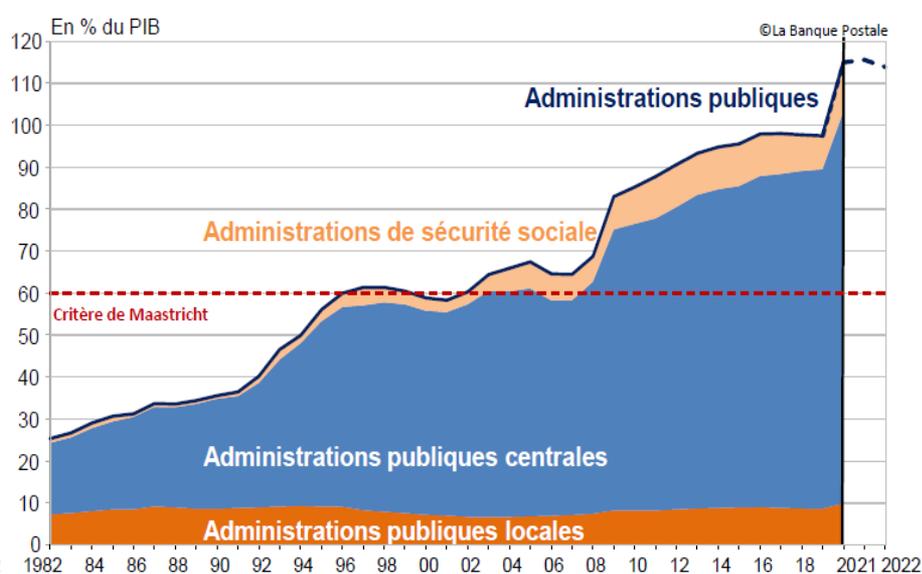
Le contexte économique national

Dette publique - suite

Le déficit des administrations publiques



La dette des administrations publiques



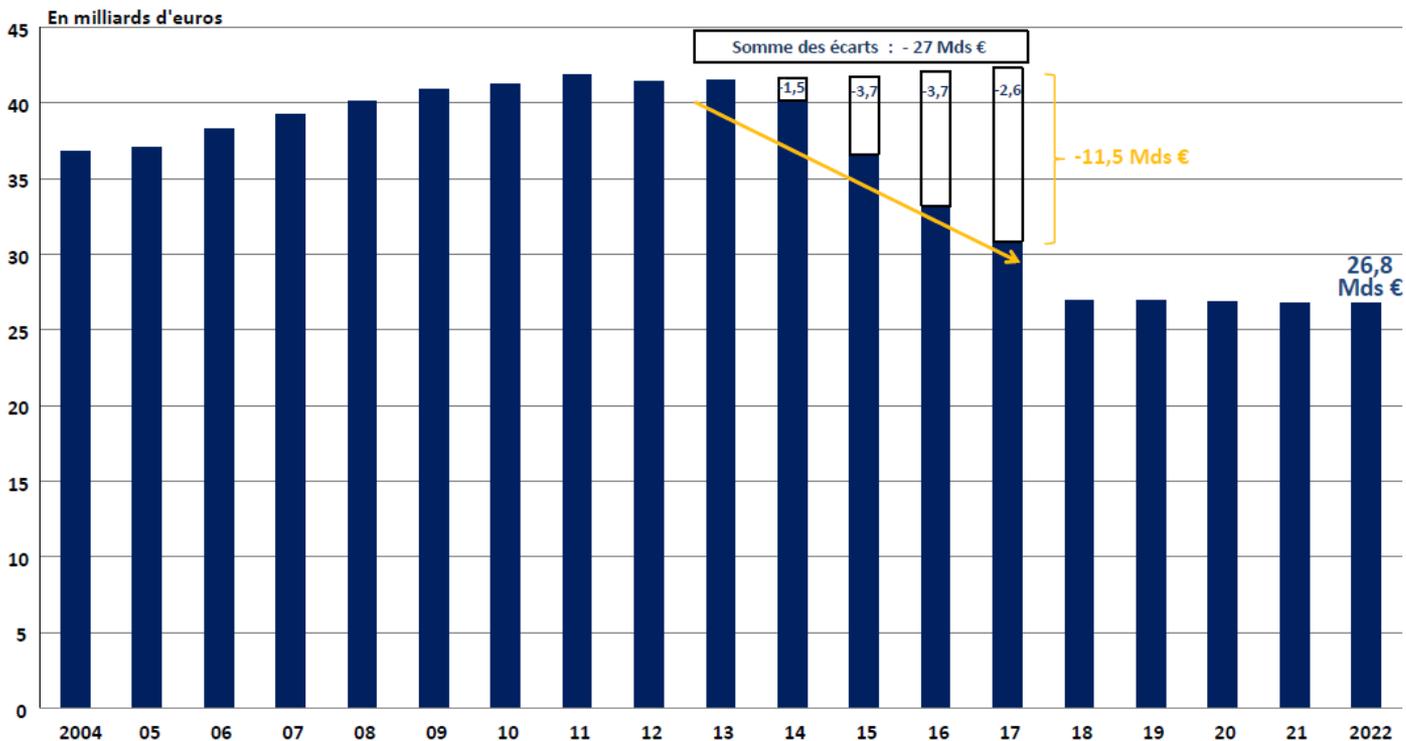
Source : Insee (Comptes nationaux Base 2014) jusqu'en 2020 puis RESF annexé au PLF 2022

* Selon les dernières estimations pour l'année 2021 (à mi-janvier 2022), le déficit public serait revu aux alentours de - 7 %, sans que la décomposition par sous-secteur ne soit connue à ce stade ni l'ampleur de la révision que cela engendrera sur la donnée 2022.

Le contexte économique national

Dotations de l'Etat aux Collectivités locales :

- ✓ **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : stabilité par rapport au montant de 2021, soit 26.8 milliards d'euros au niveau national (stabilité depuis 2018)**



©La Banque Postale

- ✓ **La Dotation de Solidarité Rurale (DSR), dont SAUTRON est éligible, progressera de 95 millions en 2022 (après une augmentation de 90 M en 2021)**

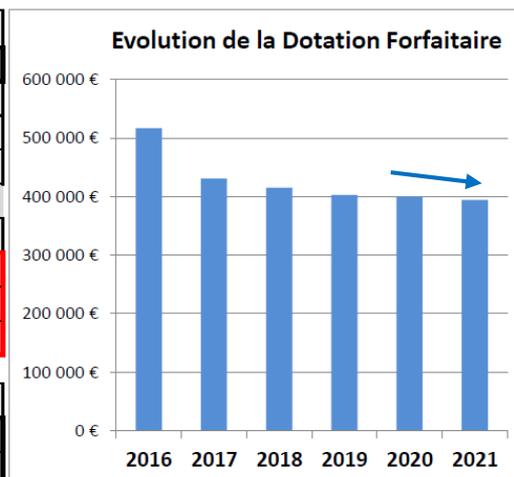
Focus : évolution de la DGF pour SAUTRON

Evolution de la DGF - période 2016 / 2021

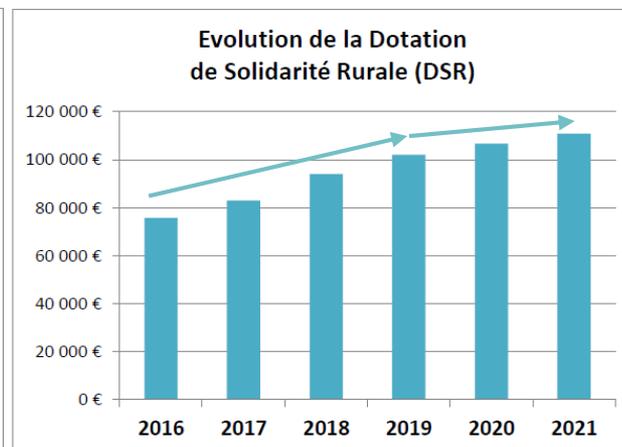
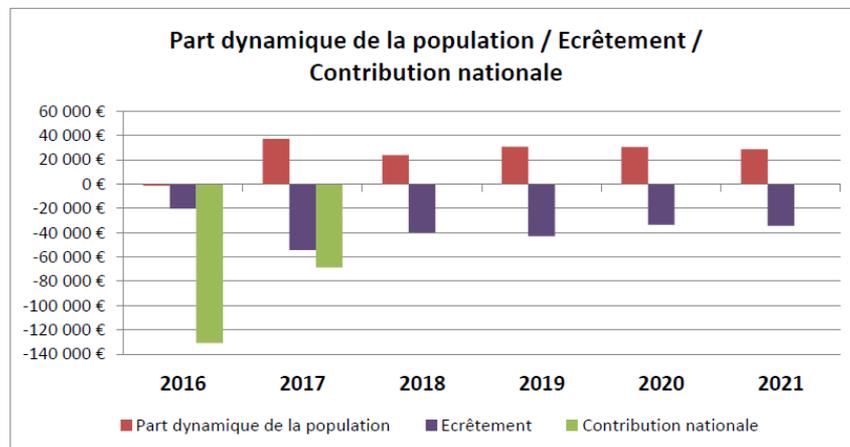
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire notifiée	516 860 €	430 889 €	414 911 €	402 607 €	399 792 €	394 068 €
Dotation de base	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dotation de superficie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Complément de garantie	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Dotation forfaitaire N-1 retraitée	669 026 €	516 860 €	430 889 €	414 911 €	414 911 €	399 792 €
Part dynamique de la population	-1 305 €	37 036 €	23 811 €	30 633 €	30 578 €	28 600 €
Ecrêtement	-20 071 €	-54 351 €	-39 789 €	-42 937 €	-33 393 €	-34 324 €
Contribution nationale	-130 790 €	-68 656 €	0 €	0 €	0 €	0 €

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DSR* notifiée	75 632 €	82 948 €	93 994 €	102 003 €	106 743 €	110 801 €
Evolution annuelle	2.94%	9.67%	13.32%	8.52%	4.65%	3.80%



* (Dotation de Solidarité Rurale ; elle est attribuée aux Communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur au double du potentiel fiscal moyen par habitant des Communes de même strate)



Le contexte économique national

Evolution comparée de l'inflation et du « panier du Maire »

À la fin du 1er semestre 2021, l'indice de prix des dépenses communales a progressé sur un an à un rythme bien plus rapide que l'inflation hors tabac.

Au 30 juin 2021, l'indice de prix des dépenses communales s'établit à 117,1, en hausse de **1,12 %** sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents (0,57 % en juin 2020). L'indice des prix à la consommation hors tabac enregistre dans le même temps, avec + **0,42 %**, une **progression presque trois fois moins rapide** (0,66 % en juin 2020).

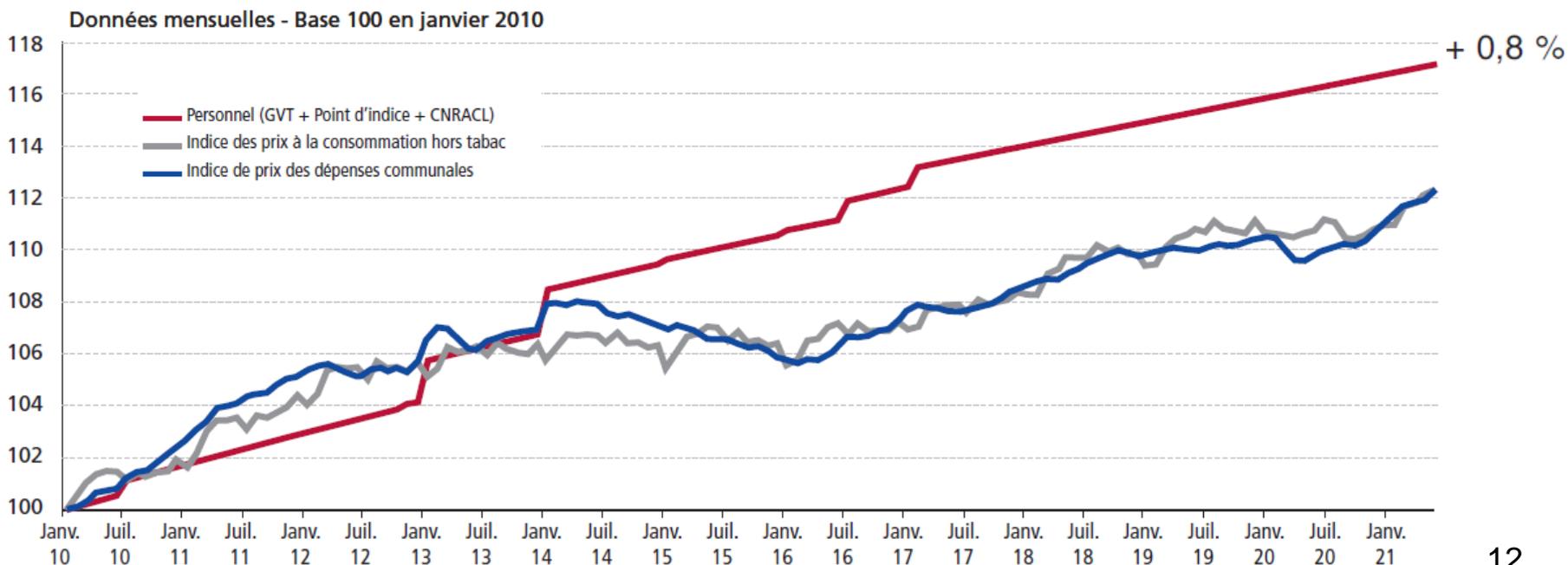
Sur la période 2010-2020, l'écart entre l'inflation supportée par les communes (hors charges financières) et celle des consommateurs s'établit à **0,4 point**.

Base 100 en 2010	Juin 2021		2010 - 2020
	Valeur de l'indice	Évolution sur 1 an (4T / 4T)	Évolution annuelle moyenne
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	117,1	1,12 %	1,30 %
<i>Y compris charges financières</i>	<i>111,9</i>	<i>0,81 %</i>	<i>0,86 %</i>
Indice des prix à la consommation hors tabac	111,5	0,42 %	0,90 %

Le contexte économique national

Les dépenses de personnel constituent le principal poste de dépenses des communes. À la fin du 1^{er} semestre 2021, la hausse annualisée de l'indice de prix associé à ces frais de personnel est équivalente au Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), soit + 0,8 %, comme les deux années précédentes. Il faut remonter trois ans en arrière pour observer une hausse plus importante (+ 1,2 %) en lien avec la revalorisation du point d'indice décidée en février 2017 (+ 0,6 %) et l'augmentation du taux de la contribution employeur due à la CNRACL (+ 0,05 point début 2017).

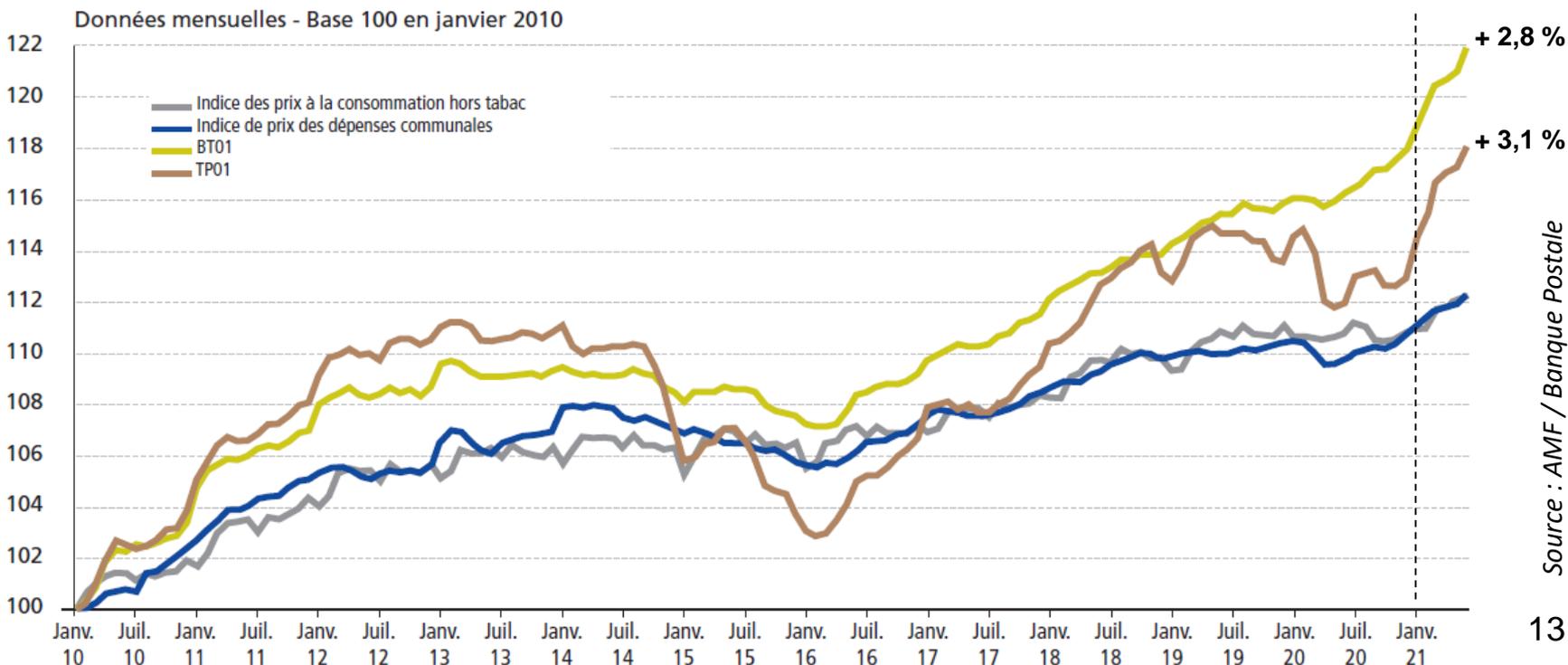
ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



Le contexte économique national

Les coûts de la construction, calculés à partir des index BT01 (pour les bâtiments) et TP01 (pour les travaux publics), sont sensibles à l'évolution du cours des matières premières. Après avoir enregistré une évolution assez élevée jusqu'en 2012 puis une phase de stabilisation et de baisse, la tendance était de nouveau haussière depuis 2016. Sur le dernier semestre observé (de janvier à juin 2021) les évolutions des deux indices sont à la fois plus fortes et plus similaires (respectivement + 2,8 % et + 3,1 %).

ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)

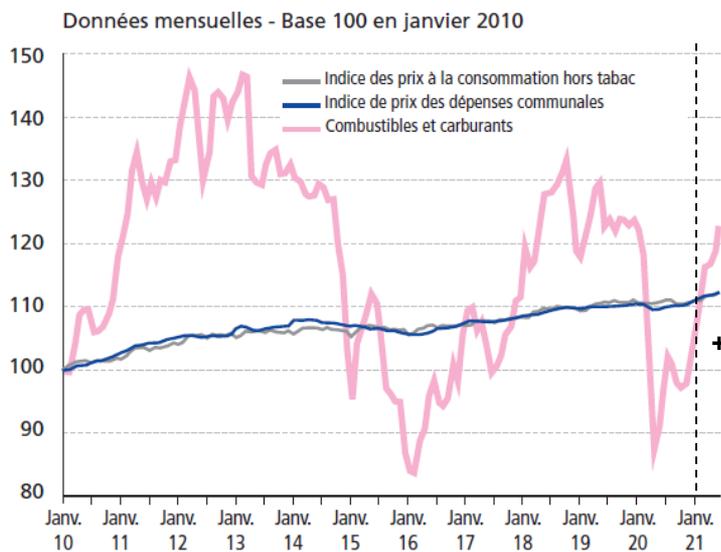


Le contexte économique national

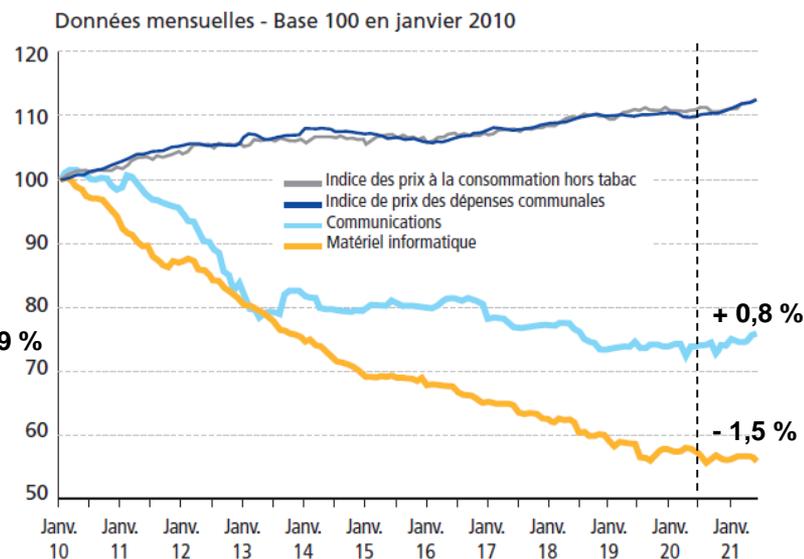
La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales, **le prix des combustibles et carburants**, enregistre un recul de 4,3 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents, mais observée sur le dernier trimestre par rapport au précédent, la composante est en hausse de 6,2 % et même de 15,9 % sur le 1^{er} semestre 2021.

Les indices de prix faisant référence aux postes de dépenses « **matériel informatique** » et « **communications** » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et quasiment continues depuis 1999. Cette édition confirme la tendance passée pour le premier avec un nouveau recul de 1,5 % sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre trimestres précédents ; mais l'autre indice enregistre une légère hausse (+ 0,8 %).

L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL EN BAISSE QUASI CONSTANTE

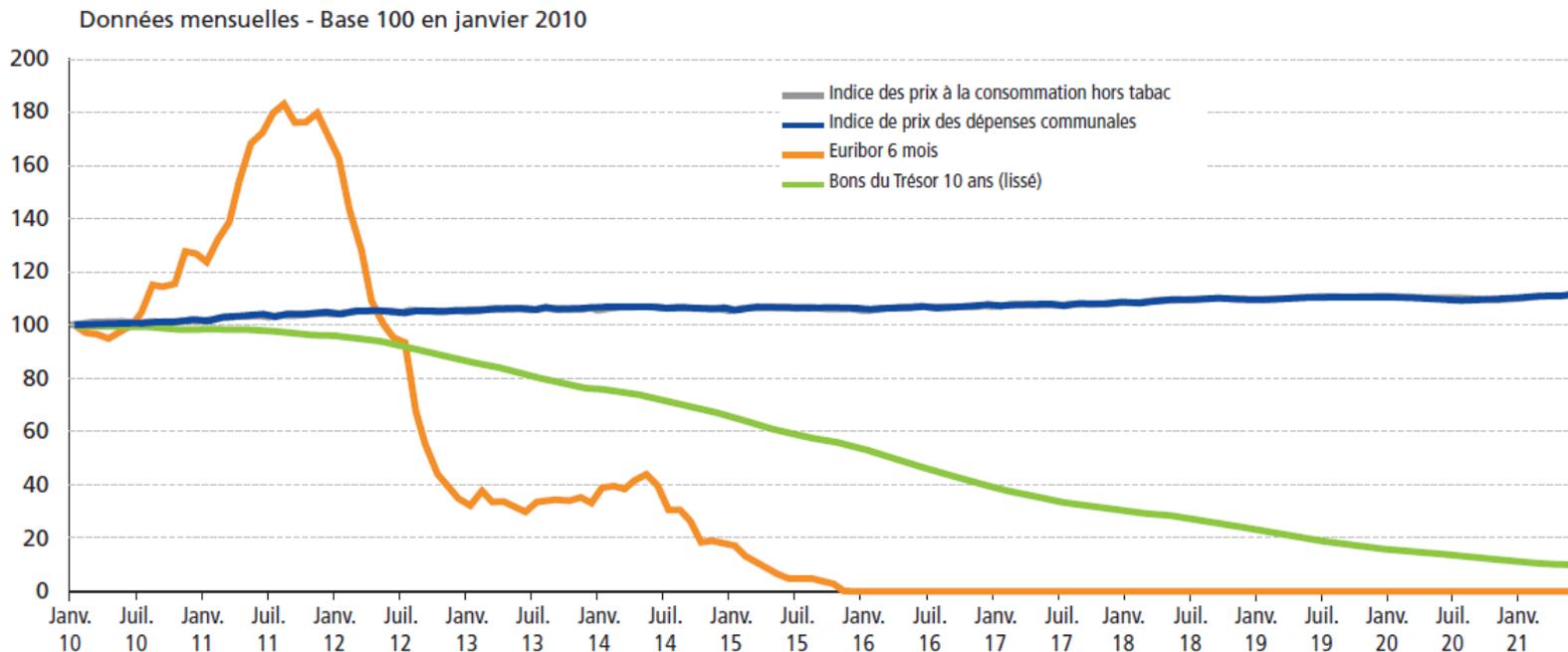


Le contexte économique national

Evolution des marchés financiers :

La composante « **taux long** » prolonge sa tendance baissière sur longue période ; elle enregistre encore une diminution, de près de 27 %, sur les quatre derniers trimestres comparés aux quatre précédents. Ces évolutions viennent ralentir la progression de l'indice de prix des dépenses communales.

ÉVOLUTION DES TAUX D'INTÉRÊT



CONTEXTE LOCAL

Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2022

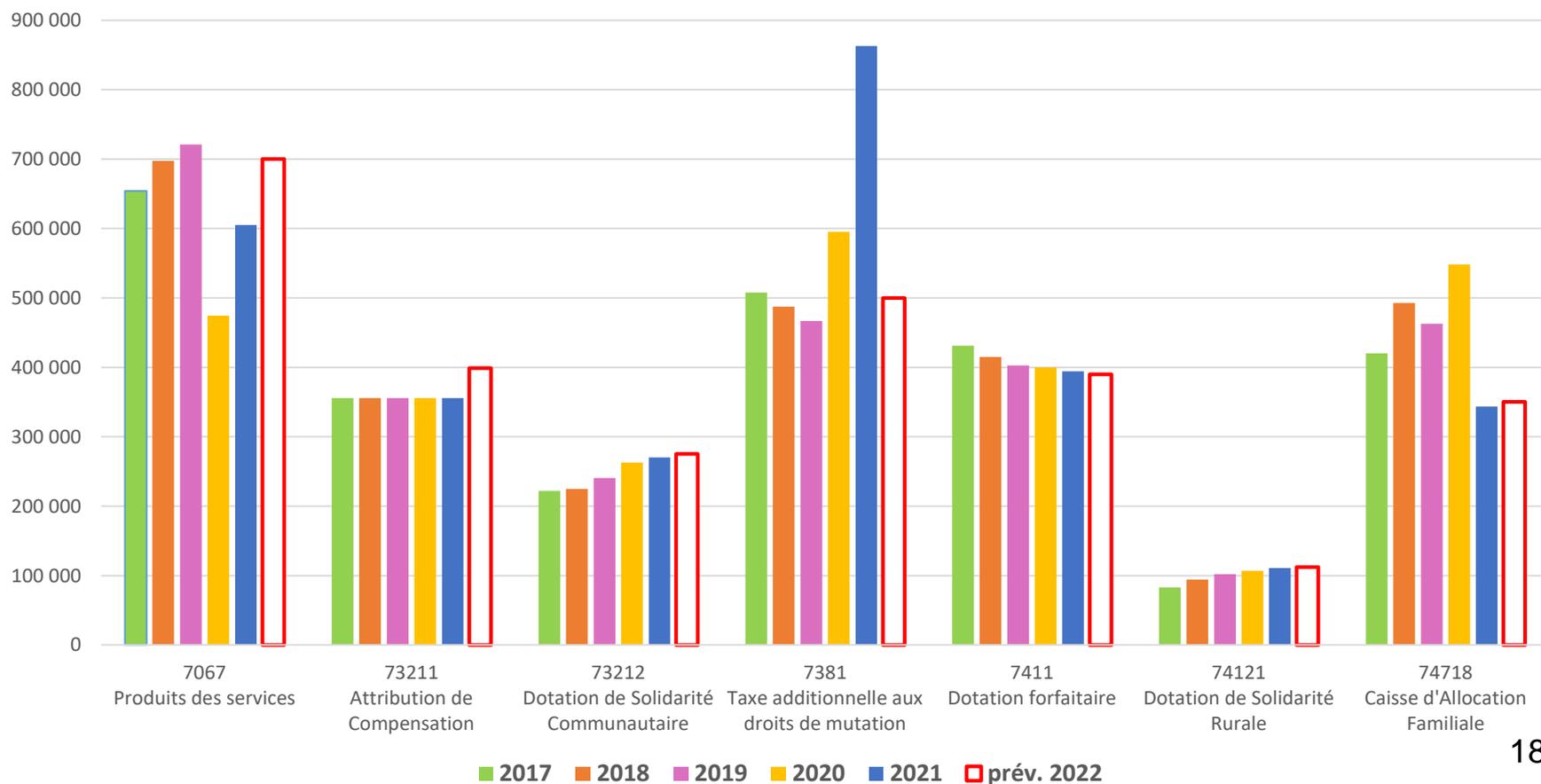
En termes d'orientations des recettes de Fonctionnement : *(principales recettes)*

1. Manque de visibilité sur le calcul des **recettes fiscales** pour 2022 – produits restreints à la Taxe sur le Foncier bâti (part communale + part départementale) et le Foncier non bâti (*revalorisation annuelle des bases de + 3,4 % en 2022 pr les Taxes Foncières, après + 0.9 % en 2020 et + 0.2 % en 2021*)
2. Légère hausse des **dotations de l'Etat** : incertitude concernant la Dotation forfaitaire, liée à la réforme du calcul des indicateurs financiers - *suite à la suppression de la TH ; évolution positive de la Dotation de Solidarité Rurale - malgré un ralentissement progressif depuis 5 ans (de + 13 % à + 3,5 % /an)*
3. Faible augmentation des reversements de **Nantes Métropole** :
 - *Légère hausse de l'Attribution de Compensation, revue en 2021 à 399 270 €, suite au nouveau Pacte Financier Métropolitain (prise en compte des charges de gestion)*
 - *Incertitude concernant l'évolution de la Dotation de Solidarité Communautaire – ralentissement en 2021 (rappel : + 7 % en 2019, + 9 % en 2020, puis + 2,8 % en 2021)*
4. Stabilisation des **produits des services** : *(essentiellement restauration & périscolaire)*
 - *Retour à la normale (environ 700 000 €) après 2 années en deçà – peu de marges de manœuvre*
5. Evolution aléatoire de la **taxe additionnelle aux droits de mutation** *(forte hausse en 2021 après 5 années à un niveau moyen de 500 000 € par an) – prévision 2022 : 500 000 € (à revoir dans l'année)*
6. Incertitude sur l'évolution des **compensations fiscales** de l'Etat et les participations de la CAF *(participations au fonctionnement des services périscolaires)*

Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2022

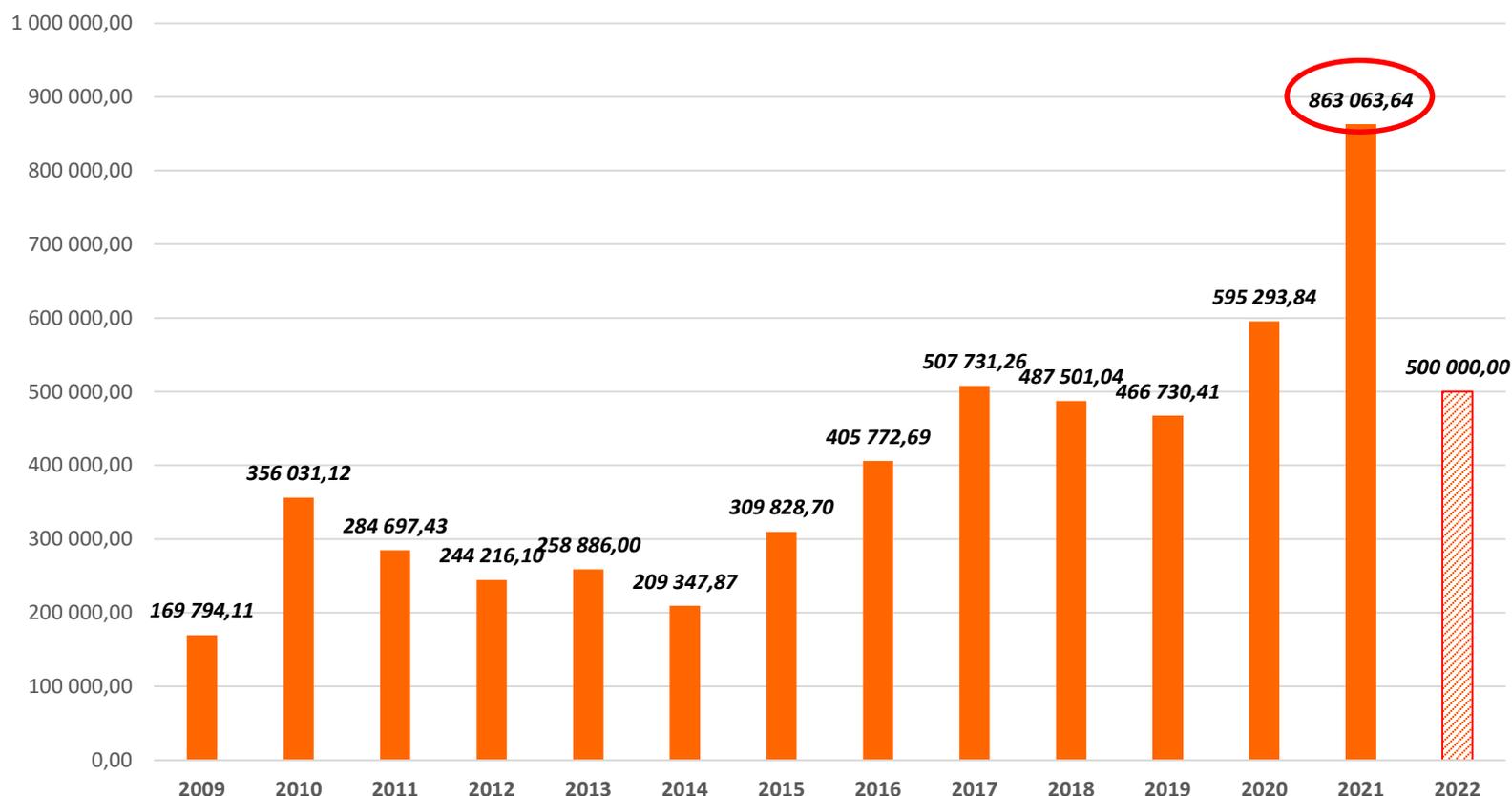
Evolution des principales recettes de Fonctionnement : hors fiscalité directe

Evolution des principales recettes - hors fiscalité directe



Le contexte local – Pr evision par grandes masses du Budget 2022

Evolution des droits de mutation :

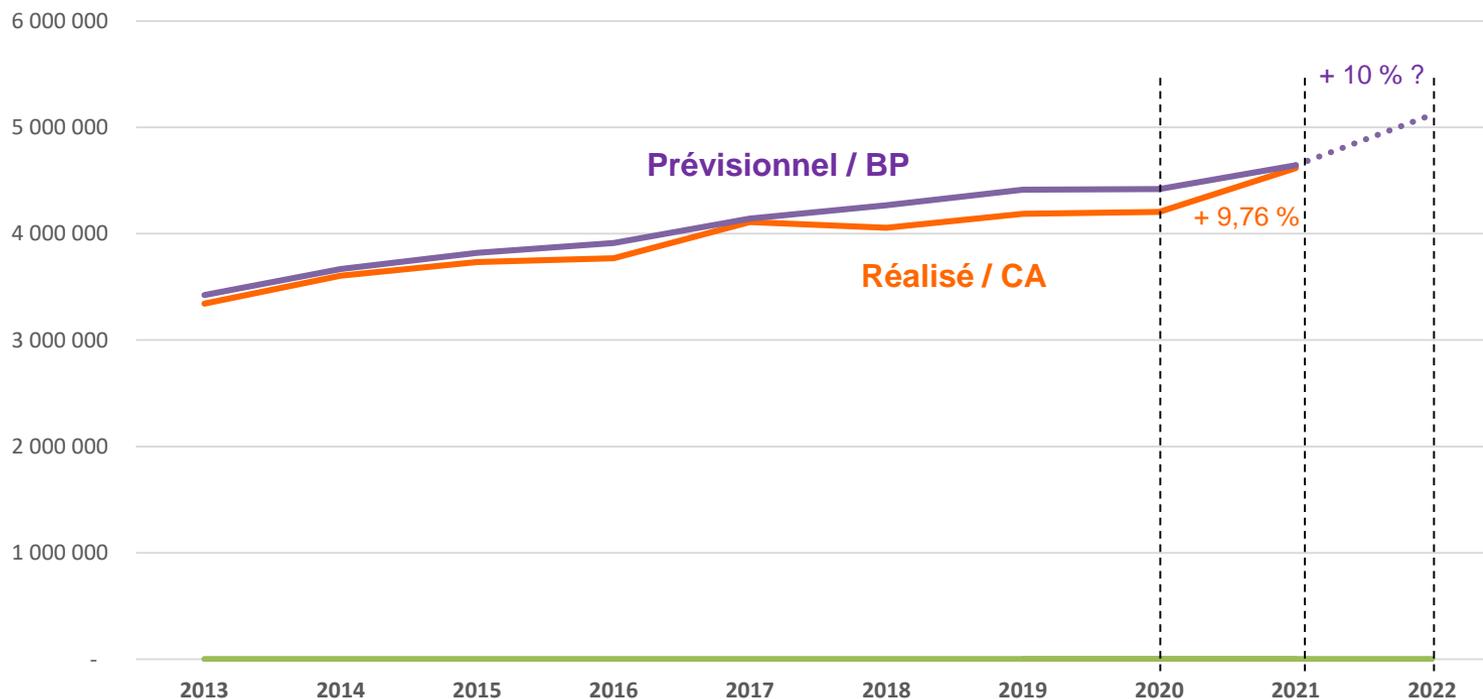


Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2022

En termes d'orientations des dépenses de Fonctionnement :

1. Augmentation de + 10 % des **charges de personnel**, en lien avec le renforcement des services (*création d'une nouvelle structure périscolaire, projet médiathèque, chargé de mission développement durable, responsable CTM...*).

Evolution des charges de personnel / chapitre 012



Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2022

Composantes de l'évolution de la masse salariale en 2022 (*prévisionnel*) :

Dépenses supplémentaires en 2022 :

- Régularisation versement prime annuelle contractuels +25 000 €
- Revalorisation du RIFSEEP + 25 000 €
- Recensement + 6 000 €
- Création poste chargé de mission DD + 35 000 €
- Prime de précarité + 4 000 €
- Augmentation temps de travail agents + 6 750 € (Bib.)
- Création nouvelle structure de loisirs + 60 000 €
- Création poste responsable médiathèque + 10 000 €

- *Pour rappel – autres impacts par rapport à 2021 :*
 - DRH : 100% sur 2022
 - 4^{ème} Policier : 100% sur 2022
 - Resp. Etat-Civil : 100% sur 2022
 - +2 agents espaces verts : 100% sur 2022

Dépenses en moins en 2022 :

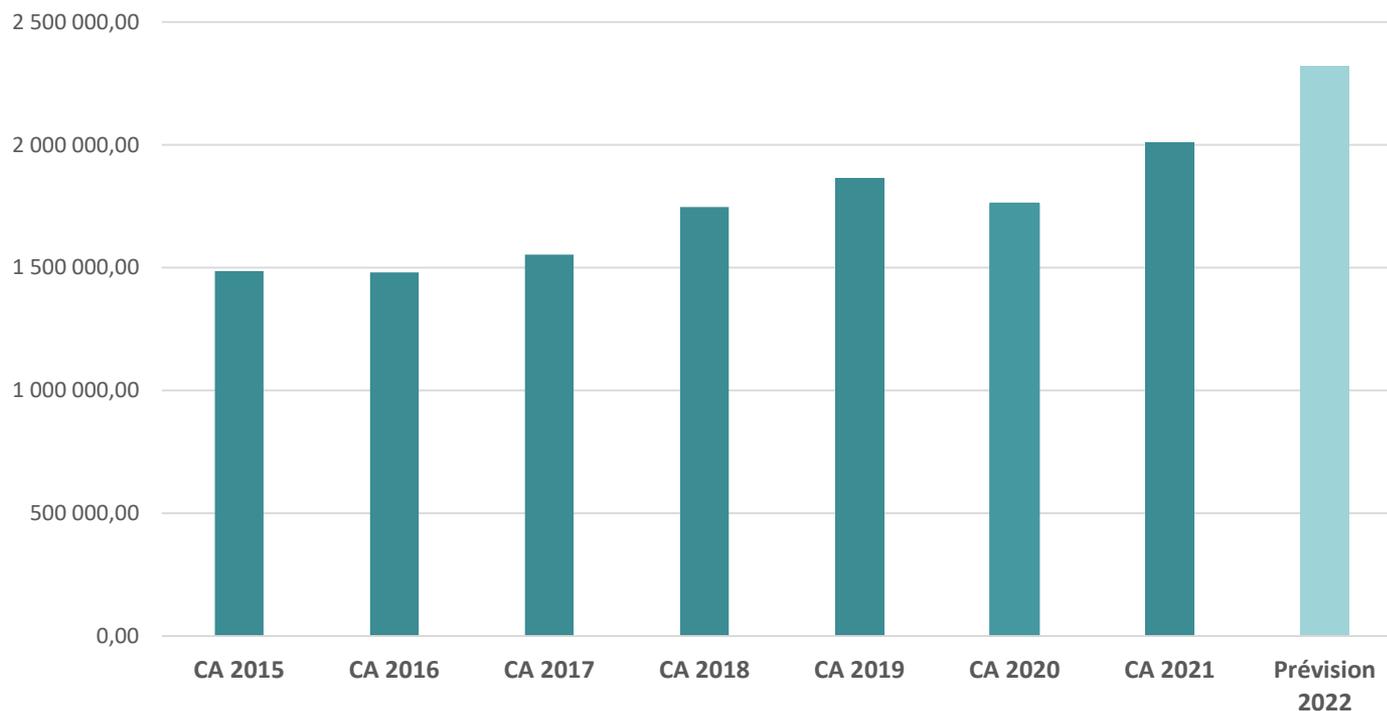
- Externalisation du ménage dans les écoles = heures en moins en interne : - 13 852 €
- Rémunération DST pendant 3 mois : - 18 216 €

Le contexte local – Prévision par grandes masses du Budget 2022

2. Augmentation des **charges à caractère général**

Prévision de hausse de **15 %** entre le CA 2021 et le BP 2022 - en lien avec l'augmentation des dépenses énergétiques et la poursuite du développement de l'externalisation de certaines missions (service espaces verts, service propreté – dont écoles, informatique, Autorisations Droit du Sol...).

Chap 011 - Charges à caractère général



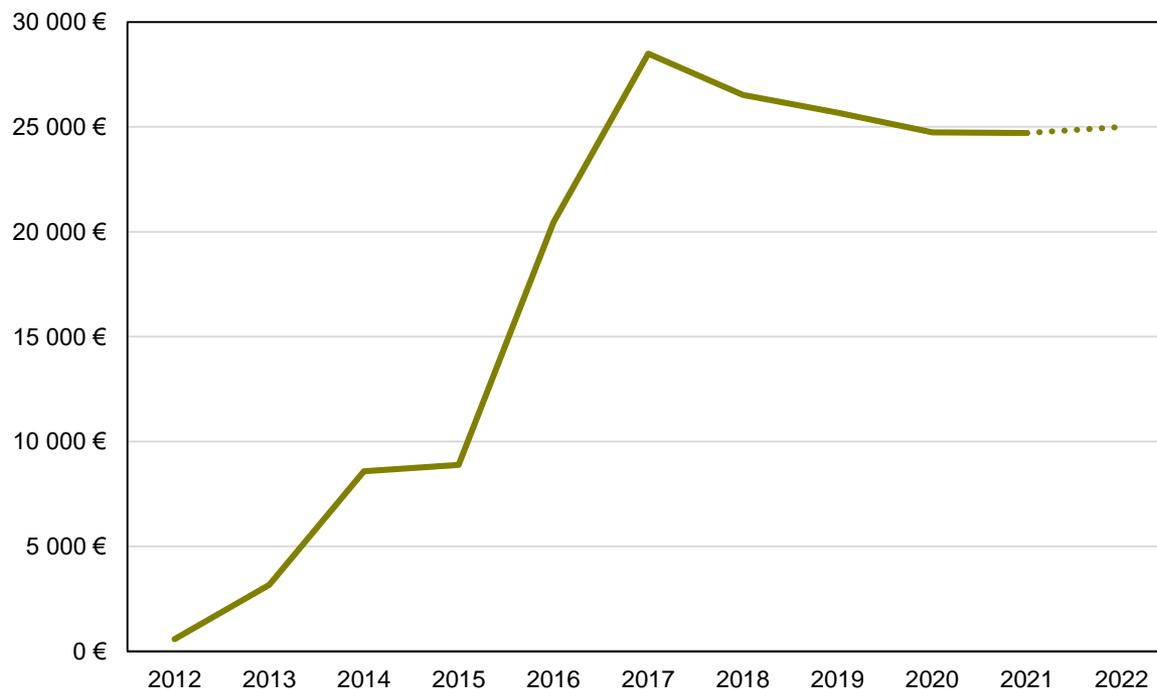
Le contexte local – Prévission par grandes masses du Budget 2022

3. Prélèvement au titre du **FPIC – Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal**

Le prélèvement s'est stabilisé depuis 2020.

*Le montant du prélèvement sera connu en Juillet, pour 2022
(= coût supplémentaire)*

Evolution du prélèvement pour Sautron



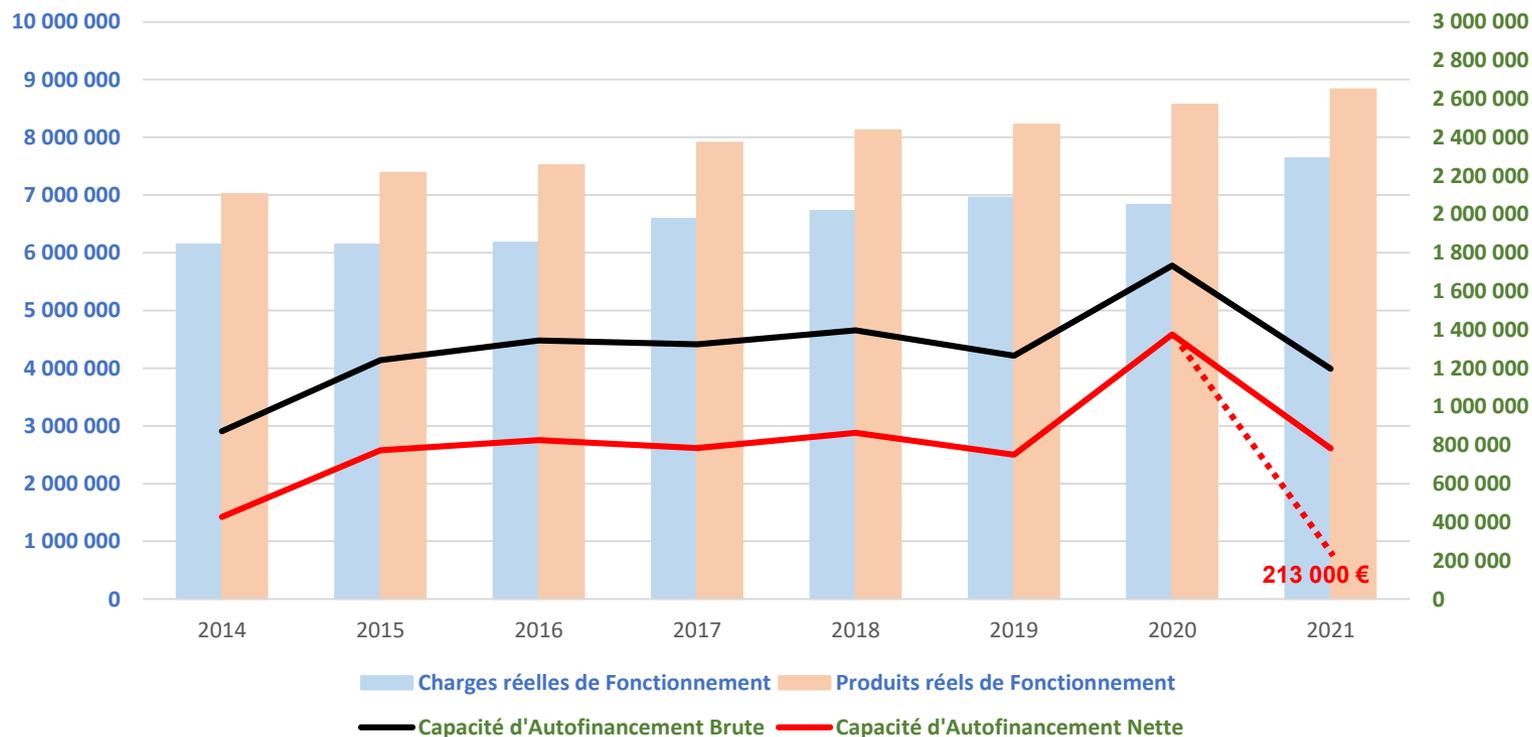
Le contexte local – Capacité d'Autofinancement

Situation de la Capacité d'Autofinancement de la Commune (CAF) :

La Capacité d'Autofinancement s'est réduite en 2021, à moins de 800 000 € (niveau des années 2015 – 2019), malgré certaines recettes supplémentaires, pour plus de 570 000 € (droits de mutation à un niveau exceptionnellement élevé, reversement exceptionnel de Nantes Métropole concernant la taxe sur les terrains devenus constructibles).

Sans ces recettes exceptionnelles, la CAF nette se serait élevée à 213 000 € environ.

Evolution de la Capacité d'Autofinancement



Le contexte local – les orientations pour 2022

La politique fiscale

- Rappel de l'évolution des bases et des taux entre 2020 et 2021 :
 - **Bases 2021** : - TFB : + 0,27 %
- TFNB : + 3,66 %

Comprenant une revalorisation annuelle des bases par l'Etat fixée à + 0.2 % pour 2021

- **Taux** : les taux des deux taxes foncières ont augmenté de + 2,5 % en 2021

➤ **Orientation pour 2022 :**

Hypothèses de travail :

- **Bases 2022** : les bases prévisionnelles de TFB et TFNB ne seront connues que fin Mars. Néanmoins, nous savons qu'elles devraient être impactées par une hausse mécanique des valeurs locatives de + 3,4 % en 2022 (liée à l'inflation). Les bases « physiques », quant à elles, pourraient évoluer entre + 0,5 % et + 1 % (constructions nouvelles)
- **Coefficient correcteur** : le coefficient correcteur, qui compense la perte des recettes liées à la suppression de la Taxe d'Habitation est connu, cependant le calcul de son effet en montant pour 2022 n'est pour l'instant pas connu.
- **Taux** : compte tenu de l'évolution plus rapide des dépenses de Fonctionnement par rapport aux recettes, dont l'évolution a été ralentie par la situation sanitaire et la suppression de la taxe d'habitation, il sera nécessaire d'augmenter les taux des deux taxes en 2022.

Le contexte local – les orientations pour 2022

La politique d'endettement

- **Endettement de la Commune**

L'encours de la dette par habitant a continué d'augmenté en 2021, passant de 680 € /hab., au 31/12/2020, à 723 €/hab.* au 31/12/2021, suite à l'emprunt de 1 000 000 € réalisé en 2021 (* pour une population de 8 813 hab. en 2021 ≠ de la population DGF officielle à 8 513 hab. ⇒ 749 € / hab.).

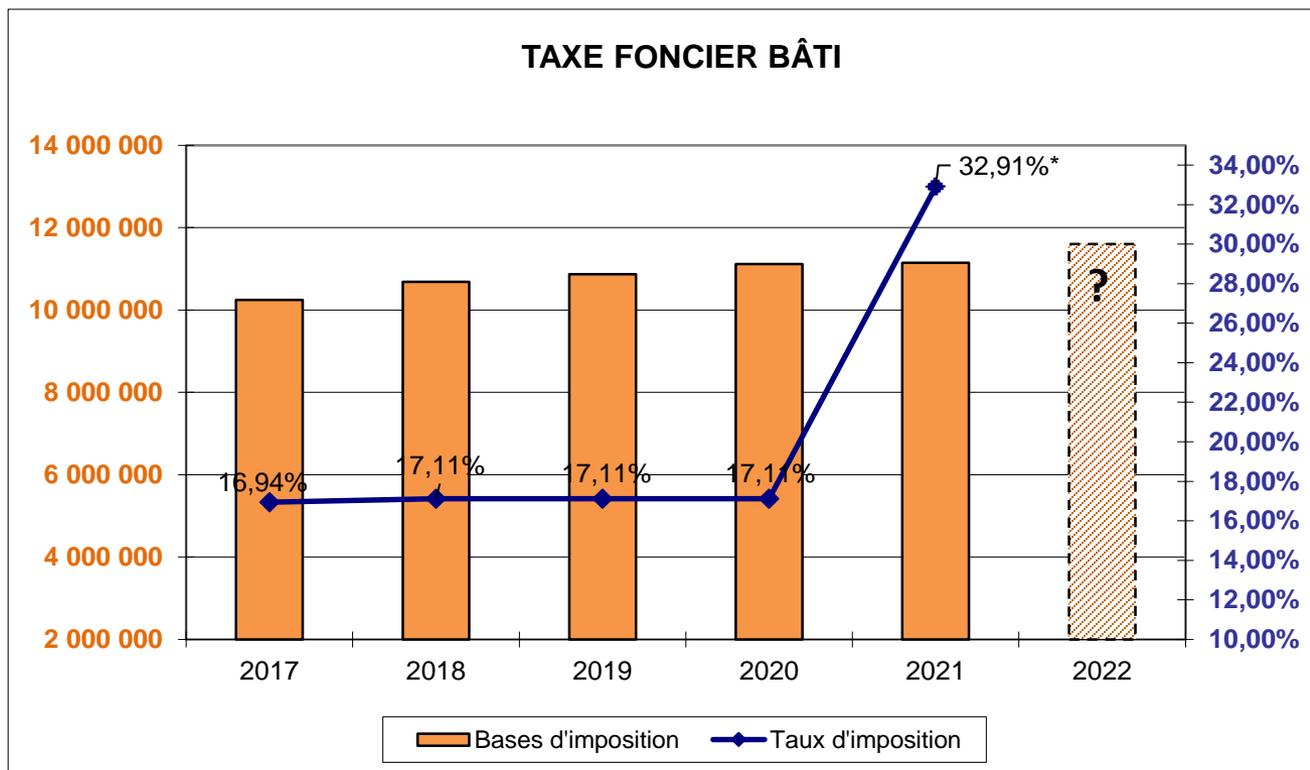
L'encours par habitant reste inférieur mais se rapproche fortement de la moyenne nationale de la strate (802 € / hab. en 2020, en baisse pour les communes de même strate de population).

- **Orientation pour 2022 :**

- La Commune n'envisage pas d'emprunter cette année, en lien avec une restriction de l'Investissement en 2022 ; ce qui permettra de se désendetter de 450 000 €.

La politique fiscale – les orientations pour 2022

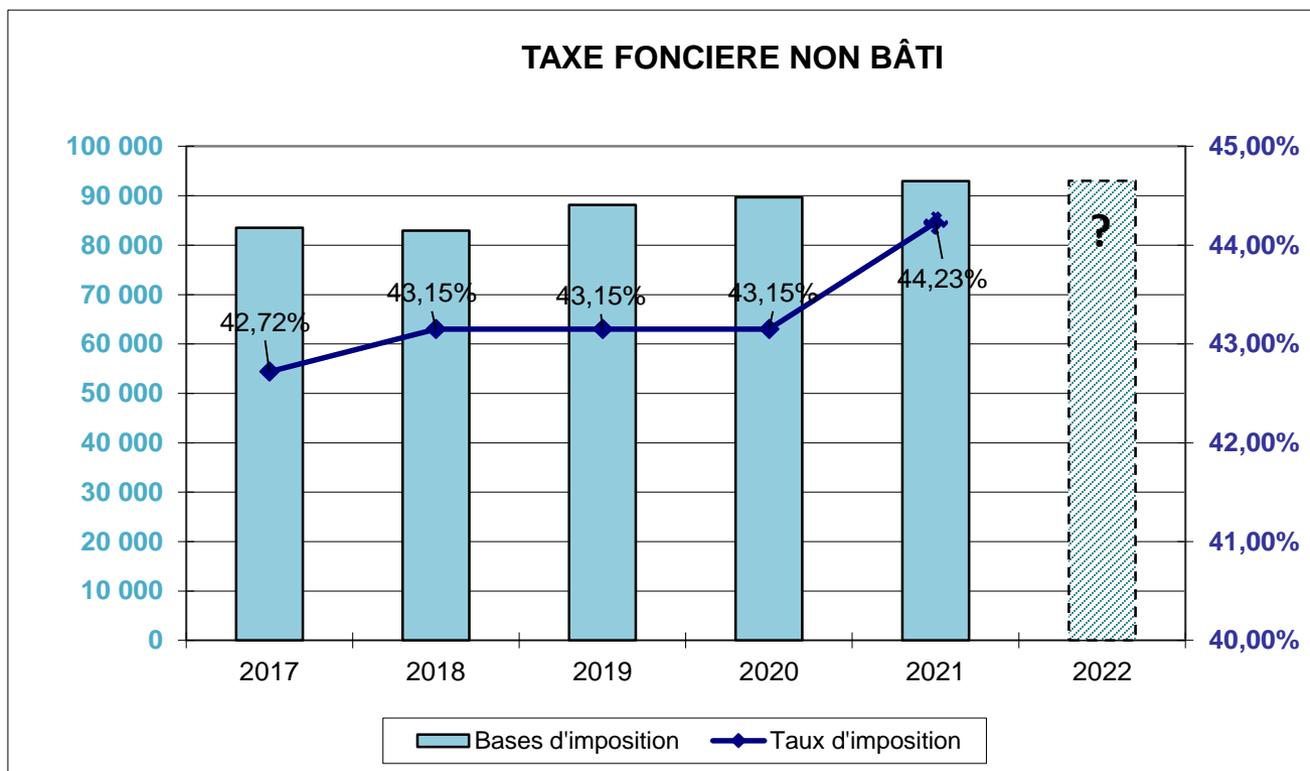
Bases et taux d'imposition sur les ménages



* Pour rappel, le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti voté par le Département était de 15 % jusqu'en 2020. En 2021, le taux communal intègre le taux départemental suite à la suppression de la Taxe d'Habitation.

La politique fiscale – les orientations pour 2022

Bases et taux d'imposition sur les ménages



La politique d'endettement – les orientations pour 2022

Encours de la dette

L'encours de dette s'élève à **6 374 358,17 €** au 01/01/2022

La capacité de désendettement de la Commune s'élève à **5.33 ans**. En comparaison, la commune se situe au dessus de la moyenne des communes de la même strate, qui se situe à un peu moins de **5 années**

Structure des emprunts en cours :

6 emprunts restent en cours au 1/1/22, à **taux fixe**

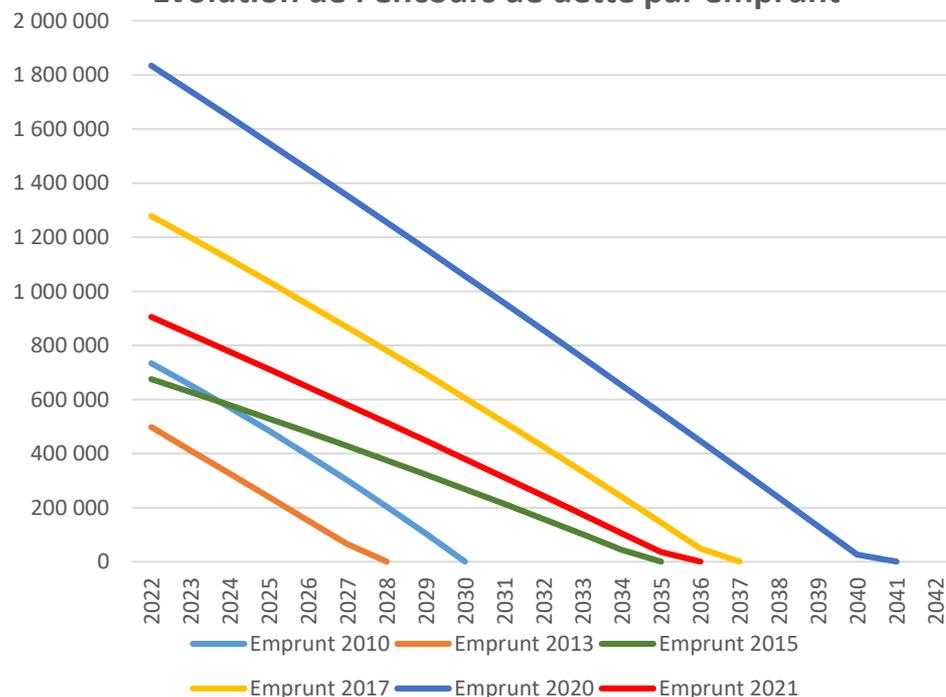
Liste des prêteurs :

Crédit Agricole : 1

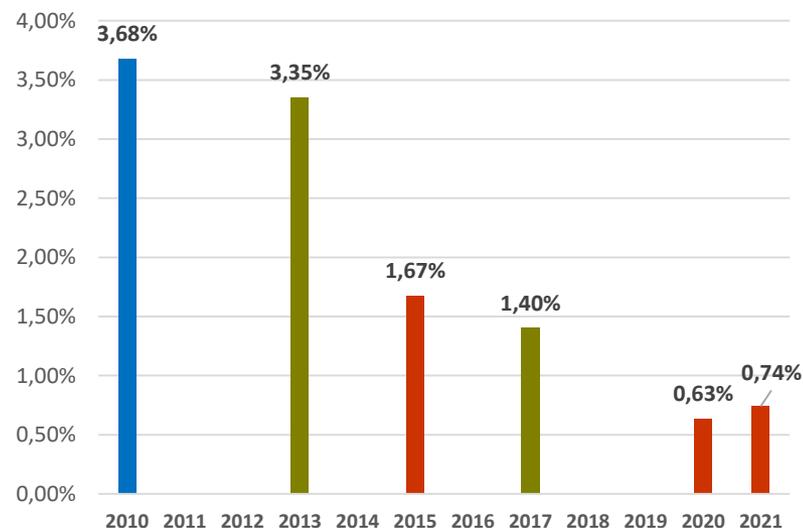
Crédit Mutuel : 2

Banque Postale : 3

Evolution de l'encours de dette par emprunt



Niveau des taux des emprunts en cours



PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Plan Pluriannuel d'Investissement 2021/2026

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
	élections						élections	
Nouveaux Equipements	Installat° lignes de self rest scol Forêt & Riv 55 000 €							
				Création Maison Petite Enfance 965 000 € ? (études, démolit°, travx) BP 2021 : 15 000 (prog.) / BP 2023 : 950 000 € ? (MOe + trvx)				
	Foot - création d'un espace de convivialité 195 000 €			Création terrains synthétiques multisports + foot à 5 1 144 560 € (RAR 2021) MOe + travaux 1 150 000 €				
	Création d'une aire de jeux rue du Bois Colin 41 500 €							
Rénovations et réaménagements importants du patrimoine existant	Extension / réaménagement école Forêt 1 600 000 € (BP + BS) / 130 000 € (DM2) + 115 000 € (RAR 2019) ----- 1 715 000 €						Rénovation du terrain de football synthétique existant 400 000 € ?	
							Presbytère 320 000 € (MOe + trvx)	
				Projet Médiathèque ----- prog. 38 000 € Moe 92 000 € travx (hors équipements) 950 000 € (BP 2022)				
				Amélioration énergétique des salles de sports (études et travaux) 1 500 000 € ----- 1 250 000 € (BS 2020) + 200 000 € (DM1 2021) + 50 000 € (DM2)				2 classes école élémentaire Rivière (étage) 400 000 € ?
				travx école Rivière 305 000 € travaux cimetière 165 000 €				Extension du préau et toilettes supplémentaires école élém. Riv. 200 000 € ? Réfection toiture école élém. Rivière 200 000 € ?
Politique Maîtrise du Foncier	budget de constitution de "réserves foncières stratégiques"							
	Foncier maraîchage communal : 50 000 € ? Equipements / travaux : de 200 000 € à 800 000 € (si pas de bâti pré-existant) ?							
Travaux de gros entretien des bâtiments et renouvellement des outils et matériels indispensables aux services	400 000 € par an	600 000 €	500 000 € par an	500 000 € par an	500 000 € par an	500 000 € par an	500 000 € par an	
		Circuit patrimoine 1 : 18 000 €	Circuit patrimoine 2 : 18 000 €	Circuit patrimoine 3 : 18 000 €				
			Budget participatif : 30 000 €		Budget participatif : 30 000 €			